



Quand la haine d'Israël sanctionne la paix

Description

Ou quand la haine d'Israël coûte leur emploi aux Palestiniens

Les chroniques de Patrick Pilcer

Il existe des décisions politiques qui se disent morales et qui, à force de vouloir afficher leur vertu, finissent par produire exactement le contraire de ce qu'elles prétendent défendre.

Le boycott des produits issus des implantations israéliennes de Judée-Samarie en est l'illustration presque parfaite.

L'Espagne a choisi d'en interdire l'importation. La Belgique s'engage à son tour dans cette voie. Et à Bruxelles, la Commission européenne, sous l'impulsion d'Ursula von der Leyen et surtout de Kaja Kallas, a proposé de suspendre certaines concessions commerciales dont bénéficie Israël.

On nous explique que ces mesures doivent favoriser la paix. Mais quelqu'un s'est-il seulement demandé qui elles frappent réellement ?

Il faut aller à Barkan. Il faut aller à Ariel. Il faut sortir quelques heures des bureaux ministériels, des communiqués indignés et des certitudes confortables. On y découvre une réalité infiniment plus complexe que les slogans.

Des entreprises israéliennes y emploient des Palestiniens. Israéliens et Palestiniens travaillent dans les mêmes ateliers, aux mêmes conditions salariales. Ils produisent ensemble, se parlent, se connaissent, parfois depuis des années.

Ce n'est évidemment pas la paix. Mais c'est peut-être l'un de ses laboratoires.

Car la paix ne naît pas seulement des conférences internationales, des résolutions et des grandes déclarations. Elle naît aussi, beaucoup plus modestement, lorsque deux hommes que tout devrait séparer prennent leur café à la même machine, travaillent sur la même chaîne de production, parlent de leurs enfants, se découvrent des préoccupations communes et comprennent peu à peu que celui

que l'on désigne comme « l'autre » possède lui aussi un visage, et un commun.

C'est moins spectaculaire qu'un sommet diplomatique. Mais peut-être beaucoup plus efficace.

Depuis une décision de la Cour suprême israélienne de 2007, les travailleurs palestiniens employés par des entreprises israéliennes dans ces zones doivent bénéficier du droit du travail israélien applicable à leurs collègues israéliens. Salaire minimum, congés, protection sociale et droits liés au travail ne sont donc pas censés s'arrêter à l'identité du salarié.

Tout est-il parfait ? Certainement pas.

Il existe des abus, des conflits sociaux et des employeurs indéliçats, comme partout ailleurs. Mais est-ce une raison pour supprimer les emplois ?

Voilà l'étrange logique européenne : pour aider les Palestiniens, commençons par boycotter les entreprises qui les emploient. Pour favoriser la coexistence, fragilisons les endroits où Israéliens et Palestiniens travaillent ensemble. Pour préparer la paix, détruisons l'un des rares espaces où elle s'expérimente quotidiennement.

Il fallait y penser.

L'absurdité va encore plus loin.

Les relations économiques entre Israël et l'Autorité palestinienne sont notamment organisées depuis 1994 par le Protocole de Paris. Israël collecte ainsi pour le compte de l'Autorité palestinienne diverses taxes et recettes, les fameuses « clearance revenues », qui représentent une part essentielle de ses ressources publiques. Autrement dit, l'économie israélo-palestinienne est beaucoup plus imbriquée que ne veulent le croire ceux qui rêvent de la découper à coups d'embargos.

On peut contester les implantations. On peut défendre la création d'un État palestinien. On peut aussi critiquer, durement, le gouvernement israélien, sa politique et ses ministres. On peut même considérer que la présence israélienne en Judée-Samarie constitue l'un des principaux obstacles à un règlement politique, et ne pas prendre en compte que la présence juive en Judée (d'où vient quand même le mot juif) et en Samarie date de plus de 3000 ans, et que « l'implanté », le « colon », n'est pas toujours celui qu'on croit.

Mais aucune de ces positions n'oblige à devenir aveugle aux conséquences concrètes de ses propres décisions. Car lorsqu'une usine ferme, ce n'est pas un concept juridique qui perd son salaire. C'est un homme.

Et lorsqu'un travailleur palestinien perd son emploi dans une entreprise israélienne, l'Europe pourra toujours publier un communiqué expliquant qu'elle vient de faire progresser la paix : sa famille aura surtout perdu un revenu.

C'est là que le malaise devient plus profond.

Depuis quelques années, une partie de l'Europe semble parfois incapable de penser Israël autrement qu'à travers la sanction, la condamnation et l'exclusion.

Israël devient une obsession morale.

Et cette obsession finit par produire un paradoxe inquiétant : au nom des Palestiniens, on peut prendre des décisions qui pénalisent des Palestiniens, pourvu qu'elles pénalisent également Israël.

C'est alors qu'une question dérangeante mérite d'être posée.

Quand la volonté de frapper Israël devient suffisamment forte pour accepter de sacrifier au passage les Palestiniens que l'on prétend défendre, sommes-nous encore uniquement dans une politique rationnelle ?

La critique d'Israël n'est évidemment pas en elle-même de l'antisémitisme. Il faut le répéter précisément parce que l'accusation est grave. Mais l'histoire européenne devrait nous avoir appris à reconnaître le moment où la critique d'un État juif cesse d'être seulement une politique et devient une passion où l'on ne cherche plus ce qui fonctionne, mais ce qui sanctionne, et où les conséquences importent moins que la satisfaction de montrer du doigt.

La haine possède une caractéristique redoutable : elle simplifie tout. Elle dispense de regarder. Et surtout de comprendre.

Voilà pourquoi l'Europe devrait faire exactement l'inverse de ce qu'elle fait aujourd'hui.

Avant chaque nouvelle sanction économique, elle devrait commander une véritable étude d'impact : combien d'emplois palestiniens menacés ? Combien de familles concernées ? Quels revenus perdus ? Quelles entreprises déplacées ? Quelles conséquences pour l'économie palestinienne ? Quels effets, enfin, sur les relations quotidiennes entre Israéliens et Palestiniens ?

Et surtout, elle devrait encourager les entreprises capables de créer des intérêts économiques communs, à condition naturellement que les salariés palestiniens y bénéficient effectivement des mêmes droits sociaux et salariaux. Car on ne fera jamais la paix entre deux peuples en organisant leur séparation absolue.

La paix viendra lorsque chacun aura davantage à perdre dans la guerre qu'à gagner dans la haine. Elle viendra par la sécurité, par la politique, par des dirigeants courageux.

Mais elle viendra aussi par l'économie. Par l'entreprise. Par le travail. Par ces milliers de rencontres humaines qui ne feront jamais la une des journaux mais qui, chaque matin, rendent l'autre un peu moins étranger.

On peut vouloir tracer demain une frontière entre deux États. Mais il serait tragique de commencer aujourd'hui par dresser un mur entre deux ouvriers.

À force de vouloir boycotter Israël, certains Européens risquent ainsi de boycotter ce qu'ils prétendent rechercher depuis des décennies : les conditions mêmes de la paix.

Patrick Pilcer

Categorie

1. International

date créée

26 août 2026